



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 84168

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés d'insertion des diplômés de niveau IV et V. Alors que le taux de chômage chez les jeunes ne cesse d'augmenter, les diplômés de niveau IV et V n'échappent pas à des difficultés majeures et accrues d'insertion professionnelle. Environ un tiers des jeunes entrent sur le marché du travail diplômés de l'enseignement professionnel secondaire et un quart d'entre eux se trouvent aujourd'hui au chômage. D'après une enquête du Céreq (centre d'études et de recherches sur les qualifications), le nombre de jeunes diplômés du niveau V au chômage a quasiment doublé entre 2004 et 2010, le taux de chômage des diplômés de niveau IV est passé de 13 % en 2004 à 20 % en 2010. Pourtant, le CAP qui avait connu un retour en grâce dans les années 2000 aurait dû demeurer un diplôme d'insertion dans les spécialités comme la cuisine ou le bâtiment, et pour l'ensemble de la filière, l'accès à un emploi à durée indéterminée n'aurait pas dû se raréfier ainsi. Peut-être est-il nécessaire de se questionner sur la pertinence du niveau V qui, à quelques exceptions sectorielles près, assure de moins en moins à ses détenteurs une place reconnue sur le marché du travail. Il souhaiterait connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84168

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5151

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)